COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Situation des artistes-auteurs durant la crise du Covid-19

Question n° 15141 adressée à M. le ministre de la culture

À publier le : 09/04/2020

Texte de la question : Mme Sonia de la Provôté attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation des artistes-auteur
Covid-19. Comme tous les travailleurs, l'ensemble des créateurs et des créatrices est bien évidemment touché de plein fouet p
du Covid-19 dont les répercussions économiques et sociales sont nombreuses à court et moyen termes. Malgré les mesures
Gouvernement, l'impact de cette crise sur l'exercice particulier de l'activité professionnelle des artistes-auteurs reste très préoc
conditions d'octroi d'aide du fonds de solidarité pour les travailleurs non-salariés ne sont pas satisfaisantes pour un artiste-au
recettes moyennes sur un an ont un sens et non les recettes mensuelles qui sont aléatoires par nature. Les droits d'auteur sont
en fin d'année par les éditeurs, les producteurs et les organismes de gestion collective. Outre ce fonds d'aide, le ministre de la c
de soutenir des secteurs de diffusion et non pas les artistes-auteurs eux-mêmes. Au lieu d'envisager un dispositif clair dédié a
avec des critères communs et connus de tous, le plan de soutien ministériel soutient des opérateurs publics ou privés et m
d'aide. Pourtant, le secteur de la création est constitué de l'ensemble des auteurs d'œuvres littéraires, dramatiques, grap
photographiques, audiovisuelles, cinématographiques, musicales, etc. Sans eux, pas de livre, pas d'art, pas de graphisme, pas
photo, pas de film, pas de spectacle, pas de musique… La crise du coronavirus met certainement à l'épreuve le modèle obso
culturelle qui confond le secteur de la création avec les industries culturelles, l'économie de l'artiste-auteur et l'économie de l'œuv
diffusion. Soutenir la création, c'est soutenir les créateurs et créatrices et non les amalgamer avec les divers acteurs de
artistes-auteurs n'existeraient pas. Le rapport de mission sur « l'auteur et l'acte de création », rendu au ministre de la culture
avait d'ailleurs pointé la « dégradation de la situation économique et sociale des artistes-auteurs » et le caractère préjudiciable
silos que le ministère leur réserve ». Les aides d'urgence sont éclatées dans une myriade de guichets inégalement dotés et s
d'œuvres créées, leur région, leurs diffuseurs, la direction du service ministériel ou l'opérateur public auquel ils sont rattachés, l
une société de perception de droits d'auteur, l'information à laquelle ils auront eu accès ou non.... En ce temps de crise iné
solidarité et à la mutualisation, non à la rupture d'égalité entre artistes-auteurs. Aussi, elle lui demande si l'abondement d'un
faveur de tous les artistes-auteurs avec un guichet unique sous l'égide de l'État ne devrait pas être envisagé, afin de remettre
au centre de la politique culturelle française et d'apporter des réponses urgentes à leur situation.

———

Effort des compagnies d'assurances pendant la crise du Covid-19

Question n° 15140 adressée à M. le ministre de l'économie et des finances

À publier le : 09/04/2020

Texte de la question : Mme Sonia de la Provôté attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'effo
d'assurances pendant la crise du Covid-19. La pandémie du coronavirus a impacté des centaines de milliers de commerce
Pourtant, les catastrophes sanitaires sont exclues des risques et les pertes d'exploitation ont le caractère de « pertes sans domm

pas certain qu'ils puissent être assurés. Or, dans le contexte particulier du confinement, les cotisations d'assurances sont encaissées et pourtant, le nombre de sinistres actuellement déclarés est très faible. L'effondrement du nombre d'accidents automobiles et les entreprises à l'arrêt représentent une baisse significative des demandes pour les assurances. Le fonds de solidarité région-assureurs de 200 millions d'euros annoncé par la fédération française de l'assurance en faveur des très petites entreprises et indépendants paraît insuffisant dans le contexte actuel. Les assurances doivent prendre part à l'effort de solidarité collectif avec un geste fort, prenant en charge les pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire, en élargissant les couvertures à la catastrophe sanitaire. Elle lui demande de bien vouloir prendre des mesures afin que les compagnies d'assurances garantissent la couverture des pertes d'exploitation et des fonds de commerce ou artisanaux depuis le début du confinement.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC